

ASSISTANTS MATERNELS DU PARTICULIER EMPLOYEUR



LA SOCIÉTÉ A UN RÉEL BESOIN DE VOUS.

La **CFTC** est à votre écoute et se bat pour :

- améliorer votre rémunération et vos conditions de travail ;
- garantir l'accès à la formation professionnelle ;
- préserver votre couverture sociale.

DES GARANTIES QUI REFLÈTENT UNE VRAIE RECONNAISSANCE.

La **CFTC** est à vos côtés pour :

- faire respecter vos droits ;
- vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches au quotidien ;
- défendre vos intérêts ;
- vous guider dans vos projets professionnels.

La **CFTC** reconnaît le rôle **essentiel** de vos métiers.

ÉLECTIONS TPE
VOTEZ DU 22 MARS AU 6 AVRIL

VOYEZ GRAND
VOTEZ CFTC



SALARIÉS DES TPE & DU PARTICLIER EMPLOYEUR

AVEC LA CFTC VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

La CFTC reconnaît qu'être Assistant Maternel, c'est à la fois avoir des compétences diversifiées (travailler seul à son domicile nécessite autonomie et organisation) mais aussi rigueur et responsabilité.

La CFTC a négociée, en 2005, la convention collective nationale des Assistants Maternels salariés du particulier employeur.

Depuis des années, la CFTC organise des réunions d'information pour les d'Assistants Maternels au plus près de chez vous.

La CFTC accompagne tous les jours les Assistants Maternels, les conseille et les défend dans l'exercice de leur profession.

Plus de 300 000 Assistants Maternels agréés du particulier employeur exercent ce métier en France. Soyez forts avec la CFTC !

 **Votez CFTC pour être bien représentés !**

Vous avez besoin d'un contact : electionstpe@cftc-santesociaux.fr


Syndicat
CFTC
La Vie à Défendre

